

# Appel à projets

## Mise à niveau du parc de mammographes pour l'amélioration de la qualité du programme de dépistage du cancer du sein

Juillet 2023

Mme Hélène BUGEL, ingénieur biomédical - référente imagerie DOS

Mme Samira SAIFI, référente prévention et dépistages des cancers DSP

## Table des matières

I. Contexte .....	2
II. Objectifs .....	2
IV. Engagements .....	3
V. Budget .....	3
VI. Dossier de candidature .....	3
VII. Sélection des projets.....	4
VIII. Calendrier .....	4
IX. Personnes ressources .....	4

## I. Contexte

Suite à la parution de la circulaire DGOS/R1/2022/107 le 15 avril 2022 relative à la première délégation des crédits de fonds pour la modernisation et l'investissement en santé au titre de l'année 2022, la région Ile de France et les Agences Régionales de Santé (ARS) disposent de crédits pour améliorer la stratégie décennale de lutte contre les cancers. Le dépistage du cancer du sein a été retenu pour ces fonds.

Suite à la sollicitation de plusieurs ARS et afin d'assouplir l'utilisation de ces fonds, la possibilité de transférer une partie ou la totalité des crédits des Fonds pour la Modernisation et l'Investissement en Santé (FMIS) reçus en 1ère circulaire 2022 vers le FIR pour 2023 a été actée. La totalité des crédits a été transférée en Fonds d'Intervention Régional (FIR) pour l'Île-de-France (IDF).

Le parc de mammographes est en constante évolution depuis 5 ans avec un nombre d'installations numériques total d'environ 2 000 depuis 2018 en France. Aujourd'hui, le programme de dépistage organisé du cancer du sein est réalisé sur 2 types d'équipements :

- Les installations dites CR « Computed radiography » qui sont des modèles analogiques ;
- Les installations dites DR « digital radiography » qui sont des modèles plus performants grâce aux capteurs qui convertissent directement le flux de rayons X en un signal électrique qui est numérisé et transféré à l'écran.

La part des installations DR est en constante augmentation (plus de 90% du parc) et apporte une meilleure performance en terme de taux de cancers détectés, en qualité et en résolution des images.

## II. Objectifs

L'objectif de cet appel à projets est d'inciter au remplacement des mammographes CR vers les modèles DR, en participant au financement de cette substitution technologique qui améliorera la qualité du programme de dépistage du cancer du sein en IDF et de manière plus générale la qualité des clichés et d'accompagner tout investissement pour améliorer le dépistage (option / numérisation / console diagnostique / outils informatiques etc).

### III. Modalités du projet

Cet appel à projets concerne les établissements de santé, groupements de coopération sanitaire, les structures d'exercice coordonné et cabinets libéraux concernés sont ceux autorisés à pratiquer le dépistage organisé du cancer du sein.

### IV. Engagements

Les établissements candidats s'engagent à :

- Mettre en œuvre le projet au plus tard au dernier trimestre 2023 ;
- Participer à un comité technique régional animé par l'ARS IDF qui aura pour rôle de suivre l'ensemble des projets retenus ;
- Fournir à l'ARS IDF un rapport technique et financier détaillé du projet.

### V. Budget

Les projets retenus par l'ARS bénéficieront d'une subvention de 50% (plafond à 200 000€).

### VI. Dossier de candidature

La candidature s'effectuera au travers du portail de démarches-simplifiées.fr, au lien suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ars-idf-aap-2023-mise-a-niveau-du-parc-de-mammogra>

Le dossier de candidature devra comprendre :

- Informations générales ;
- Description de l'activité de dépistage du cancer du sein de l'établissement ;
- Description du parc mammographe de l'établissement et du projet de renouvellement / mise à niveau ;
- Présentation détaillée du budget et du calendrier de mise en œuvre ;
- Annexes.

Les dossiers électroniques déposés après échéance du délai de dépôt et les dossiers ne présentant pas le budget détaillé du projet, le montant de l'aide attendue et son affectation, se verront opposer un refus préalable.

## VII. Sélection des projets

Un comité de sélection est constitué auprès de l'ARS en partenariat avec un groupe d'experts comportant des représentants des fédérations, des professionnels concernés, des associations de patients, qui rendra une proposition d'avis au directeur général de l'ARS.

## VIII. Calendrier

Date de publication de l'AAP : **31 juillet 2023** ;

Date limite de soumission du dossier de candidature : **15 septembre 2023** ;

Date de réunion du comité de sélection : **octobre 2023** ;

Notification des résultats de la sélection : **octobre 2023**.

## IX. Personnes ressources

Mme Hélène BUGEL : [helene.bugel@ars.sante.fr](mailto:helene.bugel@ars.sante.fr) ;

Messagerie générique : [ars-idf-dos-plateau-mt@ars.sante.fr](mailto:ars-idf-dos-plateau-mt@ars.sante.fr).

**Agence Régionale de Santé Île-de-France,  
13 rue du Landy, 93200 – Saint-Denis  
Tél 01.44.02.00.00**

**<https://www.iledefrance.ars.sante.fr>**